

Points marquants de politique énergétique en 1996/97

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - (1997)

Heft 5

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-643711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES TROIS PILIERS D'ÉNERGIE 2000

Points marquants de politique énergétique en 1996/97

Des développements essentiels sont à relever dans les trois piliers du programme Energie 2000 au cours de l'année écoulée: la discussion sur la création de postes de travail et sur les impulsions conjoncturelles, dans le volet des mesures volontaires; pour le cadre légal, le débat sur des projets importants (loi sur l'énergie, loi sur le CO₂, initiatives et ouverture du marché); enfin, le vaste consensus élaboré dans le dialogue sur la politique énergétique d'après l'an 2000 et les solutions à quelques conflits précis. En outre, le programme d'investissement 1997/99 a libéré des moyens financiers supplémentaires notables pour encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables.

Les mesures volontaires à renforcer

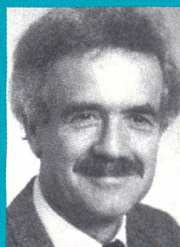
Leur efficacité n'est pas encore prouvée, car les mesures volontaires n'ont pas encore développé leurs effets sur une large échelle dans la plupart des secteurs. En 1996, les mesures volontaires dans les secteurs d'Energie 2000 ont entraîné une réduction de 0,8% seulement la consommation d'énergie en Suisse.

De plus en plus de bons produits permettent aux partenaires des huit secteurs d'Energie 2000 de réaliser plus efficacement encore les mesures qu'ils entreprennent. Un classeur et une bourse aux produits renforcent les synergies. Les produits en question sont, par exemple, les semaines d'économies d'énergie, les cours de conduite écologique, l'auto-partage, la comptabilité énergétique pour les communes et pour les entreprises, les déclarations d'intention des petites et moyennes entreprises, le modèle énergétique suisse de l'industrie, le label «cité de l'Energie», les cours pour concierges, gérants et exploitants d'hôpitaux, etc.

Les conditions légales renforcées

L'offre et la demande d'énergie en Suisse après l'an 2000 seront déterminées par les conditions cadres fédérales qui sont actuellement discutées. Il s'agit avant tout des lois sur l'énergie et sur le CO₂, des initiatives solaire et énergie-environnement, de l'ouverture du marché de l'électricité et de la législation sur l'énergie nucléaire; mais aussi des projets financiers et de transports (taxe poids lourds au kilomètre, taxe pour la traversée des Alpes, financement et réalisation des projets de transports, etc.).

Avec la récente loi sur l'énergie de Nidwald, tous les cantons peuvent appliquer des dispositions légales dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments. L'application des lois pose des problèmes dans des communes qui ont trop peu de personnel ou ne disposent pas de connaissances techniques suffisantes. En général, ces communes obtiennent de meilleurs résultats lorsqu'elles délèguent leurs tâches de mise en œuvre à un bureau d'ingénieurs privé.



Les objectifs, l'orientation et les bases d'Energie 2000 ont été confirmés de manière générale dans le dialogue de politique énergétique. Au cours des trois années restantes du programme, il s'agit de tirer profit avec détermination de la dynamique engagée dans divers programmes et de la nouvelle chance du programme d'investissement; il s'agit aussi d'améliorer les conditions légales et de définir un programme efficace pour l'après 2000 sur la base des résultats du dialogue de politique énergétique au niveau supérieur et des expériences du programme actuel.

Hans-Luzius Schmid, Chef du programme Energie 2000 et Directeur suppléant de l'OFEN.

Le dialogue pour l'avenir

Les questions énergétiques de long terme ont réuni les représentants des partis politiques, des cantons, des demandeurs et bailleurs d'emplois, de l'économie énergétique, des gros et petits consommateurs et des organisations écologiques: le dialogue lancé par le Chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a permis d'obtenir un consensus dans des domaines importants, déjà cités dans le dernier numéro d'«Energie extra». L'utilisation rationnelle de l'énergie, l'encouragement des énergies renouvelables et le rôle primordial de la force hydraulique pour la production d'électricité restent les priorités essentielles, au 21^e siècle aussi; d'éventuelles nouvelles centrales nucléaires doivent être soumises

au référendum facultatif. Les mesures volontaires priment sur les instruments d'économie du marché et ceux-ci sur les prescriptions. Il reste à discuter jusqu'en juin 1998 les questions des déchets radioactifs, de l'encouragement des groupes chaleur-force, de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les transports et du programme énergétique de l'après 2000.

Les groupes de conciliation ont équilibré les forces entre l'économie électrique, les organisations écologiques et l'administration fédérale. Les groupes de conciliation «lignes à haute tension», «forces hydrauliques» et «déchets radioactifs» ont été évalués. Une démarche classique n'aurait pas permis d'obtenir les mêmes résultats. C'est pourquoi cet instrument promoteur sera mis à contribution en cas de situations conflictuelles exceptionnelles.

Energie 2000
J'y participe

OFEN 2000
Le programme Energie 2000:
Un partenariat à effet durable.
Préparons l'avenir, avec toute notre énergie.